Sur vos tablettes...

Montgolfiades de Duras. Les 13 et 14 août prochain, la vallée du Dropt accueillera à Duras (Lot-et-Garonne) ses 7èmes montgolfiades, à l'occasion de la fête du vin consacrée aux Côtes de Duras. Ambiance festive et dégustations assurées. *Contact : IUVD, tél. 05 53 94 13 48, site <www.cotesdeduras.com>.*

Rassemblement d'amateurs de Jodel. Le 4ème rassemblement d'amateurs de Jodel qui se déroulera les 3 et 4 septembre sur l'aérodrome de Saint-Omer (Pas-de-Calais) est ouvert à tous les types d'appareils. Inscription indispensable avant le 28 août. Camping sur place possible. *Contact, tél. 03 21 38 25 42, site <http://acsto.free.fr>.*

Construction amateur. Le rassemblement régional RSA du grand Ouest se déroulera les 10 et 11 septembre sur l'aérodrome de Mortagne-au-Perche (Orne) avec barbecue (midi) et dîner dansant le samedi, remise de prix et déjeuner le dimanche. Camping sur place possible. Inscription avant le 1er septembre. *Contact : Aéro-Club de Mortagne, tél. 02 33 25 20 86, site <http://perso.wanadoo.fr/acmortagne>.*

Envolades bourbonnaises. Les 24 et 25 septembre prochain, les 3èmes Envolades décolleront au départ de l'aérodrome de Moulins-Montbeugny. Entrée gratuite.

Nomination. Le Conseil d'administration de l'Aéro-Club de France, a élu son nouveau président le 17 juin dernier dans le cadre du Salon du Bourget.

Jean-François Georges, ancien Directeur général des Avions civils de Dassault-Aviation et jusqu'alors vice-président de l'Aéro-Club de France, succède à Gérard Feldzer, qui a été nommé président d'honneur.

Essais d'un MCR remorqueur en Suisse. Le premier vol du MCR 01 Remo s'est déroulé en Suisse le 26 juin dernier, pour une campagne d'essais devant s'achever fin août. Destiné au remorquage de planeurs, sa base est un MCR M équipé d'un moteur Rotax 914 intercooler, gestion thermostatique du refroidissement et d'une hélice tripale constant speed MT Propeller. Un enrouleur permet de rétracter le câble de remorquage après largage du planeur, tandis qu'un train oléopneumatique permet l'utilisation de pistes rustiques. Première machine acceptée en Suisse comme remorqueur de planeur à titre expérimental, elle préfigure une version écolight, telle que cette catégorie vient d'être officialisée (voir ci-dessus).



Retour des ULM en Suisse

TeamEurostar : 1er «écolight» à voler !

Depuis vingt et un an, aucun ULM n'avait pu s'élever dans le ciel hélvétique, ces engins étant jugés trop bruyants et trop polluants. Eh bien, c'est fini ! Le 1er juillet dernier, un Team Eurostar a été le premier ULM autorisé à décoller sur le territoire suisse à partir du terrain de Langenthal-Bleienbach avec une immatriculation «écolight».



Cela fait une dizaine d'années que la Swiss Microlight Flyers (SMF, fédération suisse des ultralégers motorisés) et l'Aéro-Club de Suisse se battent pour obtenir la reconnaissance des progrès techniques accomplis par les ULM, dont l'interdiction n'avait plus aucun fondement acceptable. Pour autant, l'obtention du label «écolight» ne concerne pas toutes les catégories d'ULM (pendulaires et paramoteurs restent interdits), et est loin d'être acquise par avance aux multiaxes postulants. Pour le TeamEurostar par exemple, les frais de dossiers atteignent 10 000 euros. Car si, comme en France, la masse maxi ne doit pas excéder 472,5 kg, l'homologation par l'Office fédéral de l'Aviation civile (OFAC) ne ressort pas du régime déclaratif. Une pesée minutieuse de chaque appareil est réalisée, ainsi qu'une évaluation sonore (niveau maximal : 65 décibels). Les moteurs peuvent être alimentés par de l'essence sans plomb et leur puissance est limitée à 90 kW. C'est le service de certification du SMF, sous la surveillance de l'OFAC, qui est chargé d'effectuer les travaux en vue de l'homologation des appareils écolight, inspirée des exigences allemandes.

Comptant actuellement environ 200 membres, la SMF peut s'attendre à une progression importante de ses effectifs dans les prochaines années. Mais selon une étude du Département fédéral de l'environnement et des transports, cette évolution sera largement due à une diminution des avions de tourisme conventionnels au profit de cette nouvelle catégorie.

Les appareils écolight sont soumis aux mêmes règles de circulation, en particulier pour ce qui concerne l'obligation de décoller et d'atterrir sur des aérodromes existants. Leurs pilotes doivent être titulaires d'une licence nationale de pilote privé. Des conventions vont être négociées avec les pays voisins pour permettre le vol des écolight à l'étranger.Déjà certifiés en Allemagne, l'Ikarus C42 et le Remos G3 sont sur le point d'être homologués ; pourraient suivre très prochainement le Sky Ranger ou le Dynamic. *Plus d'informations sur le site <www.ecolight.ch>.*

Un DTA 582 spécial hydro. C'est le 18 juin dernier que ce nouvel ULM a effectué ses premiers vols dans la baie de Cavalaire, faisant preuve d'un comportement en vol très homogène en mono et en biplace. Il est équipé d'une aile Dynamic 450 bien préparée au vieillissement en atmosphère marine. Le tricycle, sa boulonnerie, ainsi que le pot d'échappement sont en inox. Quelques astuces comme un marche-pied, pratique pour le passager, et un système de roues de plage amovible rendent son utilisation conviviale. La machine devient terrestre en remplaçant les bras rigides de la triangulation de train par deux bras de suspension avec amortisseurs, la pose d'une fourche suspendue et trois roues. Ce numéro 0 fera une saison de balades sur les côtes de Croatie avant d'être commercialisé.

A Redon : mobilisation pour les jeunes ! La sympathique collaboration entre l'aéro-club Redonnais (36) et le collège Gauguin de Cordemais (44) a permis à des jeunes (4èmes et 3èmes) de donner vie à un «club aéronautique» au sein de leur établissement, de visiter en cours d'année la base aéronavale de Lann-Bihoué (56) et d'effectuer un premier vol d'instruction de 30 minutes sur Rallye, pour seulement 10 € à la charge de leurs parents ! De telles initiatives ne peuvent qu'être encouragées, voire imitées... *Contact : Ludovic Cadiou, tél. 06 19 88 42 86.*

Apprendre à piloter en plein Paris. Pour ceux qui restent dans la capitale cet été et qui rêvent d'escapades aériennes, Général Aviation propose une formule d'initiation au pilotage très intéressante, accessible dès l'âge de 13 ans, pour 299 €. Le forfait est composé de 6 à 8 séances sur entraîneur de vol Alsim 50 (*voir dossier dans Volez ! n°89*) avec instructeur (briefing et débriefing), d'un ouvrage sur l'apprentissage du pilotage et d'un vol réel en aéro-club avec instructeur.
A conseiller (ou à offrir !) à tous ceux qui sont tentés par le pilotage sans oser franchir le pas. *Contact : Général Aviation, 97 rue Mademoiselle 75015 Paris. Tél. 01 47 83 72 44, courriel <courrier@generalaviation.fr>.*

Carnet gris

Nous ont quittés :

• Jean-François dit «Nano» Chappel. C'est pendant le dernier salon du Bourget que Nano Chappel nous a quittés. Tout jeune résistant dès la première heure, pilote militaire puis pilote de ligne Air France, il animait avec talent, bonhomie... et quelques coups de gueules mémorables le club de Méribel. Pétillant sous ses faux airs de paysan savoyard, sa gentillesse, son sourire et ses bonnes histoires nous manqueront.

• Bernard d'Otreppe. Comptant parmi les pionniers de l'ULM, ingénieur aéronautique, il fut le fondateur d'Aviasud à qui l'on doit les Sirroco, Mistral et autres Albatros. C'est précisément sur un Albatros que Bernard d'Otreppe s'est écrasé début juillet, une aile s'étant détachée de l'appareil.